



énorme facture d'eau au sein d'un HLM

Par **niclo**, le **30/08/2016** à **10:37**

En mars 2015, Pantin Habitat m'envoie le courrier suivant:

"nous avons constaté que les relevés des consommations d'eau transmises par notre prestataire TECHÉM, ne correspondent pas à votre compteur. ainsi, depuis l'installation des compteurs, il vous a été facturé la consommation d'eau de votre voisin.

Nous allons donc procéder à une régularisation sur votre avis de loyer d'avril 2015, (en gros la somme de 1674€). En vous priant de bien vouloir nous excuser pour cette erreur (qui concernait les années, 2011, 2012, 2013)."

j'ai été voir, pantin habitat, qui s'est excusé et m'a proposé de rembourser à la trésorerie de Pantin 10 € par mois, j'ai décidé de rembourser 30€, très naïve! cette somme a augmenté, nous en sommes à 2835€ (régularisation de charges des années 2015 et 2016.Plusieurs courriers m'ont été envoyés, afin que je tienne compte de cette augmentation. j'ai remis en place, aux impôts, un nouveau remboursement mensuel de 80€.Je suis absolument dans le faux, il y avait prescription. Que dois-je faire, maintenant? sachant que nous avons, mon mari et moi, 73 et 80 ans.Certes, nous n'avons pas toujours les bons réflexes. Pour la petite histoire, Pantin Habitat, m'envoie un courrier "procédure d'expulsion" bien qu'ils aient reçu de ma part, le 25 juillet, une lettre, leur expliquant que j'avais augmenté le remboursement mensuel et qu'ils aient été avertis par les impôts. Je trouve que c'est énorme et j'aimerais que l'on puisse nous défendre!

Merci infiniment